



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 16 mars 2020

L'activité dans l'ESR :

L'urgence est surtout sanitaire

Incohérence de l'action gouvernementale

La séquence qui s'est ouverte jeudi soir dernier avec l'allocution du Président de la République a été marquée par les incohérences et contradictions de l'action gouvernementale. Des présidences d'université ont cru pouvoir annoncer des fermetures d'université vendredi matin, avant d'être démenties en cours de journée par un Ministère déterminé à maintenir le personnel à son poste dans les établissements, au mépris du risque sanitaire aussi bien pour le personnel que pour le reste de la population lorsque la réduction des déplacements, réunions et contacts non-indispensables doit constituer la priorité.

Enfin, dimanche dans l'après-midi, le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche a adressé des instructions aux directions et présidences des établissements, confirmant la fermeture de toutes les activités ouvertes au public et appelant à privilégier le télétravail. SUD éducation regrette que ces instructions aient été relayées très tardivement dans plusieurs établissements, prolongeant l'inquiétude de nombre de collègues craignant de se rendre dans leur établissement lundi 16 mars.

Télétravail et crise sanitaire

SUD éducation s'inquiète ensuite de la préconisation, contenue dans les instructions ministérielle et mise en œuvre dans les établissements, de maintenir les activités d'administration, d'enseignement ou de recherche par le recours au télétravail. Lorsque les collègues ne disposent pas à leur domicile du matériel nécessaire (connexion internet, ordinateur, logiciels, etc), SUD éducation appelle les collègues à résister à toute pression à se rendre sur leur lieu de travail, et à user pleinement des instructions du Ministère qui précise qu'au cas où le télétravail ne serait pas possible, « les personnels pourront bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence (ASA) ».

SUD éducation rejette l'idée selon laquelle « les personnes contraintes de rester chez elles pour garder leurs enfants devront privilégier le télétravail » : le Ministère semble ignorer que la garde des enfants

constitue une activité à temps plein, en ce sens incompatible avec la poursuite du travail. En ces temps de crise sanitaire qui amène à la fermeture des crèches, écoles, collèges et lycées, l'activité des personnels qui sont aussi parents ne saurait continuer comme si de rien n'était.

L'enseignement à distance comme panacée ?

Pour l'ensemble des personnels, une mise en télétravail massive, sans préparation ni encadrement, ne peut que provoquer un surcroît de travail. C'est le cas aussi bien pour les activités d'administration que pour celles d'enseignement. Lorsqu'il est proposé dans des formations, l'enseignement à distance (EAD) fait l'objet d'une réflexion pédagogique approfondie et d'un long travail d'élaboration et de mise en place. Suggérer qu'une « continuité pédagogique » pourrait être assurée vis-à-vis de l'ensemble des étudiant-e-s par le recours à l'EAD ressort soit de l'ignorance, soit d'un mépris à l'égard de l'activité d'enseignement et des attentes des étudiant-e-s en matière de formation.

Lorsque dans le courrier aux organisations syndicales qui accompagne les instructions, la Ministre écrit qu'elle souhaite que l'enseignement supérieur et la recherche puisse « rayonner, sous une forme numérique cette fois », il y a là une double indécence. La première indécence, c'est l'obstination du Ministère à maintenir les personnels attelé-e-s à leur travail à un moment où les priorités doivent aller à la santé de chacune, ainsi qu'à la garde et au soin des proches et des personnes vulnérables qui nous entourent. La seconde indécence, c'est l'opportunisme morbide qui point ici, puisque la numérisation des activités d'enseignement constitue une orientation forte de la politique du Ministère, comme les appels à projet « Nouveaux cursus à l'université » du PIA3 l'ont illustré ces dernières années.

Loin d'être l'outil infaillible de la démocratisation des savoirs, le numérique peut renforcer les inégalités, a fortiori pendant la période qui s'ouvre avec la crise sanitaire présente : le télétravail des parents et l'EAD pour les enfants peut constituer une perspective réaliste pour une bourgeoisie qui universalise ses conditions matérielles d'existence ; elle l'est moins pour les familles qui devront se partager l'unique poste de travail disponible.

SUD éducation appelle les personnels à :

- affirmer que la garde des enfants et personnes vulnérables n'est pas compatible avec la poursuite du travail ;*

- ***résister à toute pression à se rendre sur leur lieu de travail pour accomplir toute tâche qui peut être effectuée à distance ;***
- ***solliciter des autorisations spéciales d'absence lorsque les conditions du télétravail ne sont pas réunies ;***
- ***borner les temps de consultation des mails et surtout à bien informer les étudiant-e-s et hiérarchies que les réponses à leurs sollicitations ne seront pas immédiates : crise ou pas, le droit à la déconnexion des personnels doit être respecté***
- ***résister à la pression des directions et présidences d'établissement à assurer une « continuité pédagogique », lorsque l'urgence est sanitaire***
- ***ne pas se précipiter pour mettre en ligne des supports pédagogiques, mais conduire une réflexion collective sur les inégalités que le numérique peut renforcer et sur les conditions d'un enseignement à distance ;***
- ***porter une attention accrue à la situation des collègues et des étudiant-e-s les plus précarisé-e-s, en défendant le paiement des vacances prévues pendant la période de fermeture des universités, le maintien des contractuel-le-s en poste et le prolongement de la trêve hivernale dans les CROUS.***

Fédération SUD
Éducation

📍 31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

☎ 01 58 39 30 12

✉ fede@sudeducation.org

🌐 www.sudeducation.org

